

MEDECINE DU TRAVAIL

Epreuve de vérification des connaissances pratiques

Sujet :

Madame Séverine V. est employée de restauration à temps plein dans un restaurant de collectivité depuis 7 ans environ. Elle travaille alternativement à la rampe pour le service, à la plonge ou à la fabrication des repas (600 repas sont servis par jour dans ce restaurant). Elle a 38 ans et il s'agit de son premier emploi, car elle s'est occupée de ses deux jeunes enfants auparavant. Elle se plaint d'avoir des fourmillements dans la main droite depuis 6 mois. Ces symptômes la gênent de plus en plus, ce qui l'amène à vous consulter en visite spontanée de médecine du travail.

1 – Quels symptômes et signes cliniques recherchez-vous pour établir le diagnostic de syndrome du canal carpien ?

2 – Quelles sont les contraintes professionnelles favorisant la survenue de cette pathologie ?

Trois mois plus tard, la patiente, droitière, a été opérée du poignet droit. Sa maladie a été reconnue comme maladie professionnelle. Elle conserve des douleurs au niveau de la cicatrice, une perte de force et des difficultés de préhension. L'employeur vous l'adresse en visite à la fin de son arrêt de travail.

3 – Quels sont les objectifs de cette consultation médicale ?

Vous jugez qu'elle est incapable de reprendre son poste de travail antérieur dans les mêmes conditions.

4 – Que devez-vous faire ?

5 – Quelles sont les obligations de l'employeur en pareil cas ?

L'employeur n'est en mesure ni de réaliser les aménagements que vous proposez, ni de reclasser Madame V. à un autre poste.

6 – Décrivez la procédure d'inaptitude médicale et ses suites.